NOTE SYNTHETIQUE
SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 DE CHAMPFORGEUIL
VOTÉ LE 6 Avril 2023

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.
Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2023

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Champforgeuil : source INSEE

2019	2020	2021	2022
2 543 hab	2 588 hab	2 580 hab	2 644 hab

L'analyse des ratios de Champforgeuil (calculés sur les chiffres du compte administratif) **:**

La population DGF de Champforgeuil :

2019	2020	2021	2022
hab	hab	2666 hab	2675 hab

❶ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2019	2020	2021	2022
855€	843€	843 €	926 €

❷ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF:

2019	2020	2021	2022
1 038 €	945 €	952 €	982 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les recettes (RRF) restent supérieures aux dépenses (DRF), grâce à la maîtrise des dépenses depuis plusieurs années.
La hausse des recettes (RRF) est lié à l'augmentation des bases d'imposition effectives de l'état.

❸ Produit des impositions directes (73111) / population DGF :

2019	2020	2021	2022
420	416	367	379

Ce ratio est en hausse par rapport à l'année dernière, il tient compte de la hausse de la population d'une part mais aussi de la revalorisation des bases de fiscalité.
Ainsi, une commune qui n'augmente pas ses taux, comme c'est le cas pour notre commune depuis 2010, peut toucher davantage d'impôts locaux à population égale.

Avec le tableau ci-dessous, on peut noter que les bases des taxes foncières ont augmentées entre 2022 et 2023. Cela découle des constructions nouvelles ou des améliorations de locaux existants et de l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune.
NB : A compter du BP 2023, nous retrouvons la base pour la taxe d'habitation.

	Bases effectives 2020	**Bases effectives 2021**	**Bases effectives 2022**	***Bases prévisionnelles 2023***
Taxe habitation	3 150 718 €	0€	0€	*112 113€*
Taxe foncière bâtie	3 848 870 €	3 491 860 €	3 489 000 €	3 776 000 €
Taxe foncière non bâtie	26 426 €	26 235 €	26 300 €	30 500 €

Taux d'imposition 2023 :
- Taxe foncière bâti : 39.49 %
- Taxe foncière non bâtie : 64.77 %
- Taxe d'habitation : 10.32 %

❺ Dépenses d'équipement brut / population :

2019	2020	2021	2022
121	125	123	180

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

❻ Encours de la dette/population :

2019	2020	2021	2022
481	418	363	313

La baisse observée sur ces années s'explique par l'extinction d'emprunts.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	CAPITAL RESTANT DU
2023	136 723.67	31 753.76	168 477.43	837 155.64
2024	142 167.82	26 309.68	168 477.43	700 431.97
2025	134 109.62	20 630.23	154 739.85	558 264.15
2026	139 449.71	15 290.14	154 739.85	424 154.53
2027	145 021.66	9 718.19	154 739.85	284 704.82
2028	94 408.47	3 903.38	98 311.85	139 683.16
2029	21 710.37	510.31	22 220.68	45 274.69
2030	18 837.20	202.69	19 039.89	23 564.32
2031	4 727.12	21.64	4748.76	4727.12
TOTAL GENERAL	**968 660.55**	**145 312.54**	**1 113 973.09**	

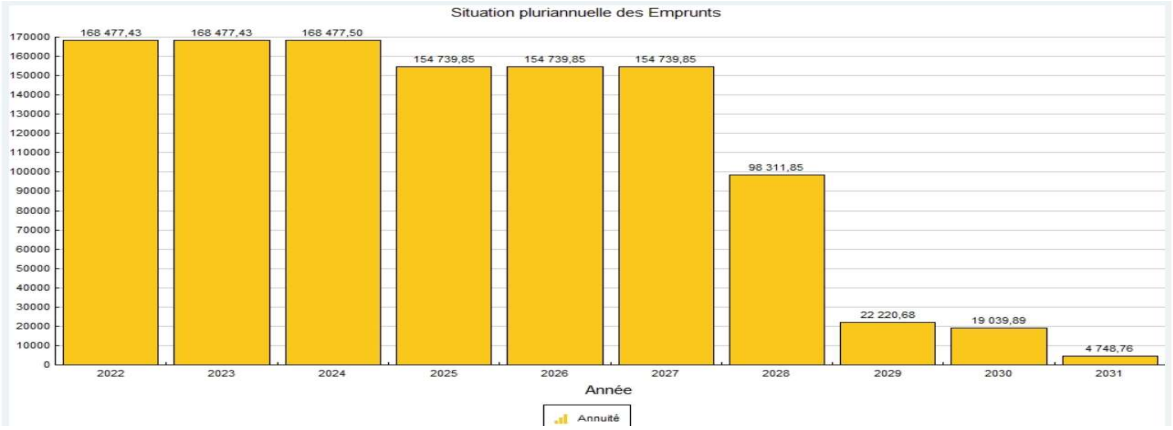

Graphique de l'annuité de la dette jusqu'en 2031

L'annuité de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.
En 2023, la structure de la dette est composée de 6 emprunts à taux fixe.
Ces taux garantissent à la Ville une maîtrise totale de la dette car non indexés sur des taux dont l'évolution n'est pas prévisible, dits emprunts toxiques.

❼ DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2019	2020	2021	2022
10 €	5 €	2 €	0 €

La commune ne perçoit plus de dotation forfaitaire (dotation nulle en 2022, sous l'effet de la baisse des dotations et des écrêtements successifs de l'Etat.

❽ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2019	2020	2021	2022
56 %	57 %	56 %	53 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité (ratio inférieur à la moyenne nationale).

❾ (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2019	2020	2021	2022
96 %	95%	94 %	98 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.
Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

a) tableau des subventions aux associations

Organismes	BP 2023
ASLC	6 000,00 €
APEL (Association des Parents Elèves) Marcel Pagnol	300,00€
AACL (Apiculteurs Amateurs du Champ Liard) de Champforgeuil	1 000,00 €
Champforgeuil football club	3 000,00 €
Collège Jacques Prévert	400,00€
COOP maternelle Courbet	274,00 €
COOP maternelle Dolto	274,00 €
COOP élémentaire Courbet	411,00 €
COOP élémentaire Pagnol	548,00 €
Campo au fil de l'eau	600,00 €
Pleins et déliés	400,00 €
TOTAL	**13 207.00 €**

b) tableau des subventions en nature aux associations

Listes des organismes	Salles / bâtiment	Adresse du Local	Périodes d'occupation	Loyer
A.S.L.C.	Maison des Associations	3 rue Croix Clément	toute l'année	A titre gratuit
A.S.L.C.	complexe sportif S et C GUENOT	rue André Marie Ampère	les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de l'année scolaire et certains jours des vacances scolaires sur demande	A titre gratuit
A.S.L.C.	salle poterie	4 rue Charles Lemaux	les mardis, mercredis, et vendredis de l'année scolaire	A titre gratuit
Club BIENVENUE	CHENEVIERES	Impasse des Chenevières	tous les lundis de 13h30 à 17h30 - 1 lundi sur 2 pendant les vacances scolaires	A titre gratuit
A.O.C.	CHENEVIERES	Impasse des Chenevières	1 ou 2 mercredis par mois de 17h30à 22h00 sauf pendant les vacances scolaires	A titre gratuit
PLEINS ET DELIES	CHENEVIERES	Impasse des Chenevières	tous les jeudis de 18h00 à 20h00 sauf pendant les vacances scolaires	A titre gratuit
TOUS ENSEMBLE	CHENEVIERES	Impasse des Chenevières	2 ou3 dates ponctuelles	A titre gratuit
Théatre CAMPO	CHENEVIERES	Impasse des Chenevières	Tous les mardis de 18h à 20h30 même durant les vacances scolaires	A titre gratuit
DJ Club	Maison des Associations	3 rue Croix Clément	les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de l'année scolaire et certains jours des vacances scolaires sur demande	A titre gratuit

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal au 31 décembre 2022

Fonctionnement	
Recettes	2 625 293 €
Dépenses	2 475 247 €
Résultat de l'exercice	150 046 €
Résultat antérieur reporté	539 630 €
Résultat de fonctionnement	**689 676 €**
Investissement	
Recettes	526 248 €
Dépenses	482 133 €
Résultat de l'exercice	44 115 €
Résultat antérieur reporté	- 239 806€
Solde des restes à réaliser	- 68 549 €
Besoin de financement	**264 240 €**
Solde définitif au 31/12/2022	**425 436 €**

4/ Liste des organismes pour lesquels la commune...

a) ...détient une part de capital

Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté (1 part sociale)

5/ Liste des délégataires de service public

Sans objet

6/ Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS **:** - sect AE1 et AE30 (1600m2), LD CONDEMENE à APRR
- sect A113 LD le Clouseaux (7ares) à Le Grand Chalon

ACQUISITIONS : sans objet

8/ Engagements pris dans le cadre du contrat de ville

Sans objet

9/ BUDGET 2023

Le budget primitif 2023 qui s'élève à un montant total de 4 259 000 € continue de s'inscrire dans une démarche volontaire au service des habitants.
A ce titre, tout en ciblant la préservation de ratios financiers, des dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 3 190 000 € soit 75% du budget et 25 % destinés à l'investissement soit 1 069 000 €.
La recette fiscale de l'état issue de la taxes foncières et d'habitations appelé état 1259 est de 1 281 580 € et inscrit en recettes de fonctionnement.
Parmi les investissements, il est prévu sur cette année un montant total de 650 000 € en dépenses d'équipements et autres.

Le budget est présenté en équilibre ; les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère et comprennent l'intégralité des dépenses obligatoires.

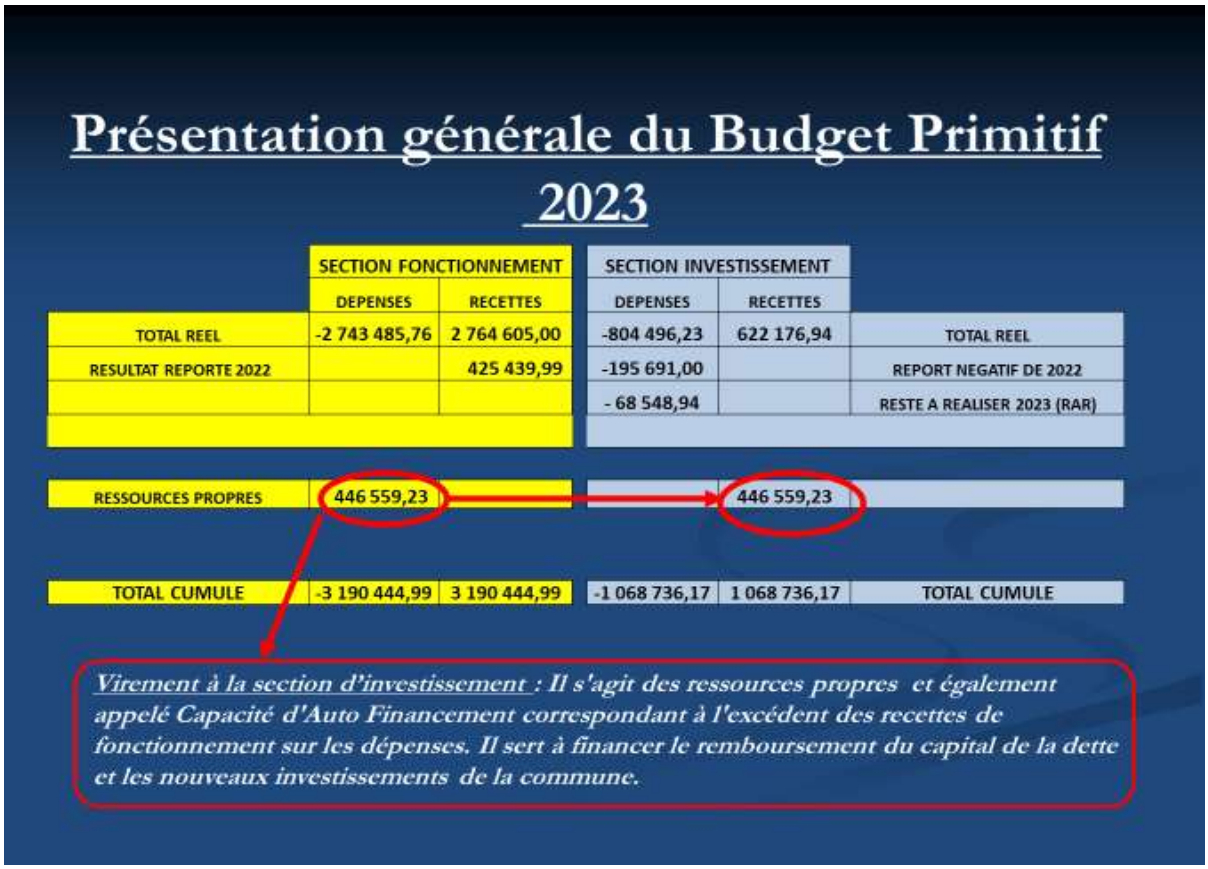

LA SECTION FONCTIONNEMENT prévoit les montants suivants:

- **DES DEPENSES réelles : 2 743 846 €**
- **DES RECETTES réelles : 2 764 605 €**
- **UN EXCEDENT réel de 20 759 €**

Une hausse de 11% des dépenses totales de fonctionnement par rapport à l'année 2022

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

répartition des recettes totales : 3 190 045 €

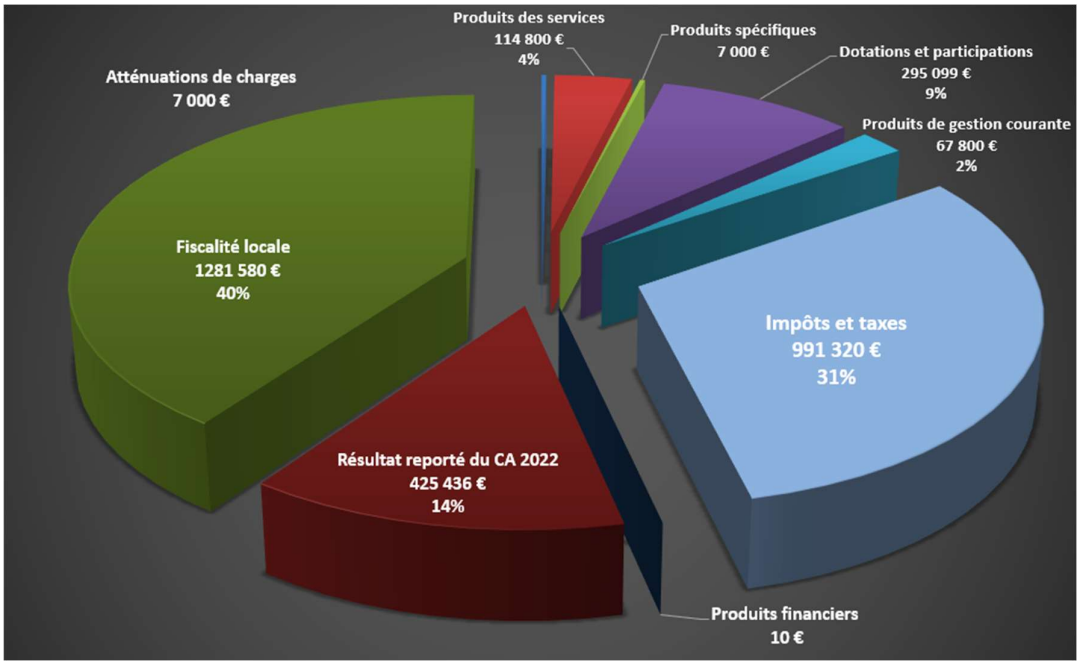

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

répartition des dépenses totales : 3 190 045 €

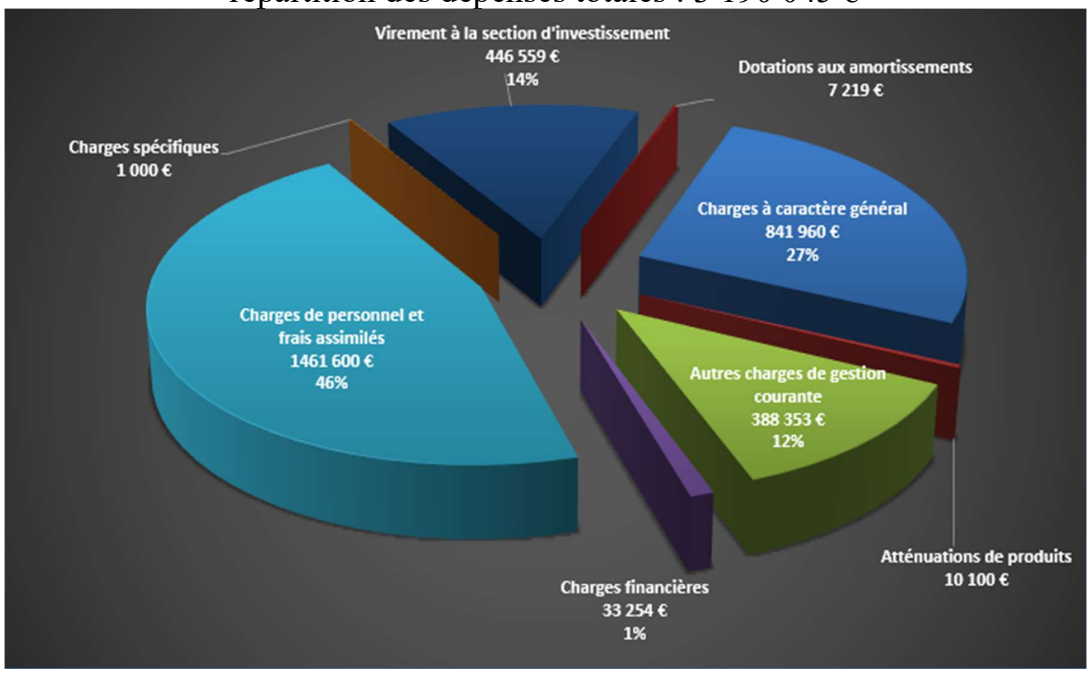

Chapitre 011 = charges à caractère général :

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses relatives aux charges servant au fonctionnement des services (contrats, achats de fournitures, assurances, frais de télécommunication, frais d'énergie et électricité). Cette année il est en augmentation en prévision des dépenses liées à la crise que nous traversons (impact de l'augmentation des différents fluides: essence, gaz et électricité, **+30%).**

Chapitre 012 = charges de personnel :

Ce chapitre enregistre exclusivement les dépenses relatives au personnel communal.
Les faits notables sont :

- la hausse de certaines cotisations : CNRACL et IRCANTEC
- des avancements de grades
- des avancements d'échelon

- le remplacement en congé maladie de plusieurs agents.
- Les nouveaux recrutements d'agents

Chapitre 66 = Charges financières :

Ce chapitre enregistre **les intérêts des emprunts**. Il est à la baisse car le dernier emprunt de 130 000€ date de 2016 finançant l'achat de de la maison des associations rue Croix Clément.

L'INVESTISSEMENT

Plusieurs investissements sont prévus en 2023, ils sont détaillés dans le graphique des dépenses d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT propose les montants suivants:

- DES DEPENSES réelles : 873 045 €

- DES RECETTES réelles : 614 958 €

- UN DECIFIT de : -258 087 €

Investissements
répartition des dépenses totales : 1 068 736 €

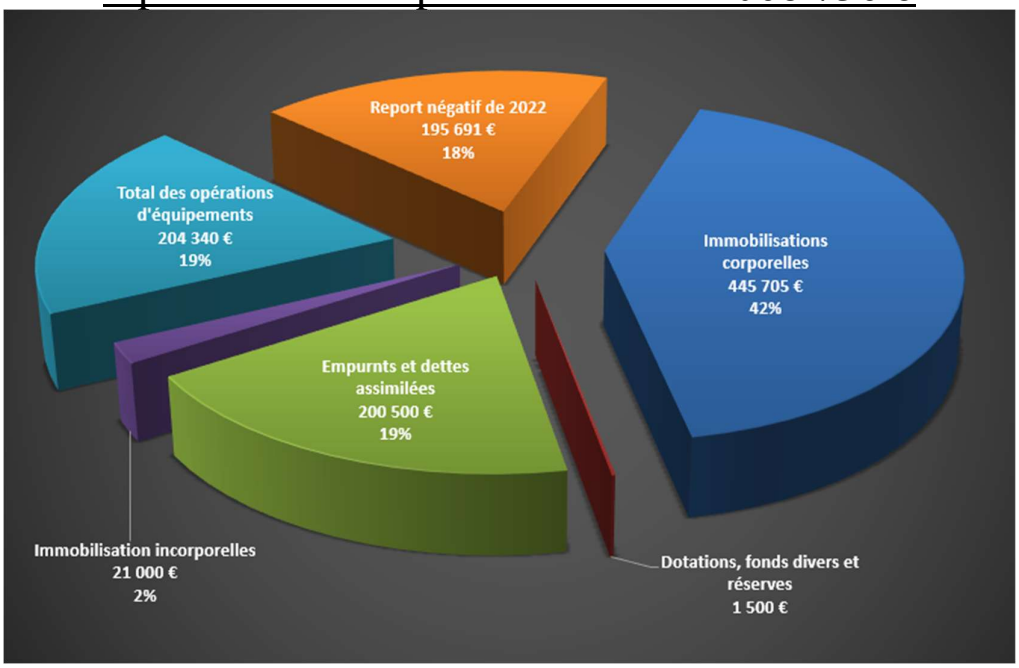

445 705 € (42%) de dépenses d'équipement :

- 102 000 € de Skate Park et autres aménagements
- 90 000 € de matériel de transport pour une remorque, une voiture électrique, un camion benne
- 53 605 € de Reste à réaliser sur les 68 549 €
- 50 000 € de modification des murs existants (gymnase)
- 40 000 € pour une tondeuse à gazon
- 20 000 € de caméras de vidéoprotection (extension)
- 8 500 € pour des fresques sur les écoles
- 6 000 € de matériels informatiques pour les écoles
- 21 300 € de divers : équipement de cimetière, panneaux signalisation, petits matériels, Poteaux incendies.
- 54 300 € de provisions (dépenses imprévues)

204 340 € (19%) d'équipements :

- 71 892 € pour la voirie : rue Charles Lemaux, rue de Paris, rue de Condemène, démontage du pressoir, salle Chenevières et le parking de la mairie.
- 40 000 € sur les autres bâtiments publics : salle Chenevières, halte-garderie, Maison des associations et la salle des sports.
- 15 000 € sur les bâtiments scolaires : salle EPS Pagnol
- 15 000 € sur l'Hôtel de ville de remplacement chaudière à la mairie ou au CAP
- 14 944.00 € de Reste à réaliser sur les 68 549 €
- 47 504.00 € de provisions pour des dépenses imprévues.

Investissements
répartition des recettes totales : 1 068 736 €

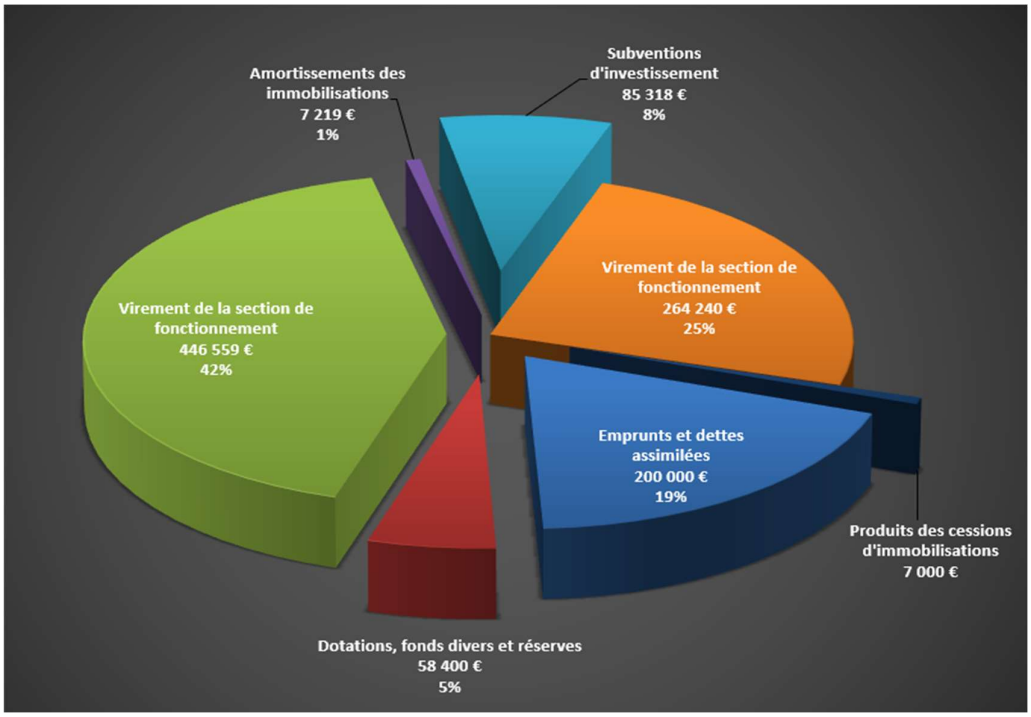

Divisées en 7 Chapitres :

- 446 559 € (42 %) d'excédent de fonctionnement 2023 (appelé ressources propres) pour financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.
- 264 240 € (25 %) de virement de l'excédent de la section de fonctionnement de l'année 2022 pour couvrir le déficit 2022 reporté sur 2023.
- 200 000 € (19%) de réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier.
- 85 318 € (8 %) de subventions d'investissements correspond au Fonds de relance du Grand Chalon de 35 159 € pour les projets réalisés sur 2022 et 50 159 € pour ceux de 2023.
- 58 400 € (5 %) de FCTVA, TVA remboursée par l'Etat sur les investissements réalisés sur 2021
- 7 219 € (1%) d''amortissements des immobilisations,
- 7 000 € de produits des cessions d'immobilisations : vente d'une parcelle de terrain.

Fin de la note de synthèse, le 6 Avril 2023 à Champforgeuil